

## Les Causses et les Cévennes

No

### IDENTIFICATION

*tat partie* République de France  
*ien proposé* Les Causses et les Cévennes  
*Lieu* Région du Languedoc-Roussillon, de  
Midi-Pyrénées et de Rh ne-Alpes

*ate de réception par le*  
*Centre du patrimoine mondial* 25 janvier 2005

*nclus dans la liste indicative* 1<sup>er</sup> février 2002

*ssistance internationale au titre du onds du patrimoine*  
*mondial pour la préparation de la proposition*  
*d'inscription* Non

*Caté orie de bien*

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes des *orientations devant uider la mise en uvre de la Convention du patrimoine mondial* 2 février 2005, paragraphe 47, il pourrait s'agir d'un *paysa e culturel*

*r ve description*

Les Cévennes, montagnes schisteuses et granitiques tressées de larges et profondes vallées, se dressent au-dessus des plaines du Languedoc et de la Méditerranée elles forment la pointe sud du Massif Central Les fermes éparses flanc de montagne, vertes oasis au milieu de profondes terrasses et d'épaisses forêts de châtaigniers et de résineux, sont reliées par des chemins en altitude, qui traversent les plateaux ondulants au sommet des montagnes Les plateaux calcaires des Causses l'ouest et les plateaux granitiques du mont Lozère au nord forment un net contraste Il s'agit dans les deux cas d'étendues quasiment nues de pâturages, o s'élèvent a et l sur des zones calcaires des exploitations agricoles, coupées par de profondes gorges au fond desquelles sinuent les torrents des Cévennes occidentales avant d'atteindre la Méditerranée

### ACTIONS

*ntécédents* Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription Des informations supplémentaires envoyées par l'État partie ont été re ues le 9 décembre 2005 et le 10 janvier 2006

*ate de la mission d'évaluation tec ni ue* Une mission conjointe ICOMOS/UICN a visité le site du 18 au 23 septembre 2005

*ates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l' tat partie* Aucune

*Consultations* L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les jardins historiques paysages culturels

*Littérature* Nombreux ouvrages sur les différents aspects du paysage tels que la transhumance, l'archéologie, l'histoire, les Templiers, l'architecture vernaculaire, la sériciculture etc *rans umance and iodiversity in European Mountains* Rapport du projet EU-FP5 Transhumount De R G H Bunce, M Pérez Soba, R H G Jongman, A G mez Sal, F Herzog et I Austad

*ate d'approbation de l'évaluation par l' C M S* 15 janvier 2006

### LE BIEN

#### *D scription*

La zone proposée pour inscription couvre le Parc national des Cévennes PNC, le Parc naturel régional des Grands Causses PNR, les Causses méridionaux et le Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement des Causses méridionaux CPIE, soit au total 4 764 km Elle est entourée d'une zone tampon de 1 626 km

uatre villes Millau, Mende, Alès et Ganges, se trouvant dans la zone tampon, respectivement l'ouest, au nord, l'est et au sud, sont proposées pour inscription en tant que *villes portes* o seront installés des aménagements touristiques et éducatifs au bénéfice des visiteurs

Les Cévennes, le mont Lozère et les Causses composent une vaste région de plateaux au sud-est du Massif Central fran ais La cha ne des Cévennes fait partie du bassin Méditerranéen-Atlantique Les cours d'eau venus de l'ouest se jettent dans des fleuves comme le Lot et le Tarn, qui se jettent eux-mêmes dans l'Atlantique l'est et au sud-est de la cha ne, les affluents vont jusqu des rivières qui rejoignent l'Ardèche et le Gard, appartenant au système fluvial du Rh ne, qui se jette dans la Méditerranée par le delta de la Camargue

Les Cévennes, montagnes schisteuses et granitiques tressées de larges et profondes vallées, se dressent au-dessus des plaines du Languedoc au sud, et abritent des forêts denses de châtaigniers et de résineux Les villages et les grandes fermes en pierre perchées sur les versants aménagés en terrasse, mi-hauteur des flancs de montagne, reflètent l'organisation des grandes abbayes du Languedoc et d'Ardèche partir du XIe siècle, en particulier en ce qui concerne l'irrigation, et la prospérité qu'apporta la culture intensive de la châtaigne et, plus tard, de la soie, entre le XVIe et le XIXe siècle Au nord, autour du mont Lozère, le paysage granitique plus ouvert servait l'élevage de bétail et de moutons c'est l'un des derniers lieux o l'on pratique toujours la transhumance d'été

Des routes en altitude longeant les cimes des montagnes marquent les routes marchandes qui, dans bien des cas, suivent le parcours des anciennes pistes Le long de ces routes se sont diffusées maintes idées, et notamment le

protestantisme, qui s'implanta solidement dans les montagnes, conduisant des guerres de religion avec les catholiques au XVIIe siècle, dont le souvenir transparaît encore de nos jours dans les vestiges de fortifications qu'abritent certains villages

L'inverse, les Causses, l'ouest, sont de vastes pelouses steppiques de calcaire karstique, l'une des plus vastes en Europe. La région est abruptement coupée par de profondes vallées, souvent boisées, avec des gorges qui conduisent l'eau des Cévennes occidentales jusqu'à la côte méditerranéenne. Dans les prairies, de grandes exploitations agricoles en pierre abritent des élevages de moutons. Leur emplacement et leurs limites reflètent le développement d'un agro-pastoralisme grande échelle établi par les Templiers, puis par l'Ordre hospitalier entre le XIIIe et le XIVe siècle, et rendu possible comme dans les Cévennes par le contrôle de l'eau. Les Causses devinrent un carrefour commercial entre la Méditerranée et les basses plaines du nord.

Le paysage des Cévennes comme celui des Causses reflète des guerres, la peste, des périodes de grande prospérité suivies d'un déclin rapide et, plus nettement encore, la migration des populations, quittant en grand nombre les montagnes au XIXe et au XXe siècle. Entre 1846 et 1975, la zone perdit les deux tiers de ses habitants.

Comme beaucoup des hautes terres d'Europe, les Cévennes et la Causse se taillèrent une certaine réputation au XIXe siècle, redécouvertes par les scientifiques en premier lieu, dans ce cas des géologues et des géographes étudiant les gorges, les avens et les grottes, puis par des écrivains et des touristes qui appréciaient leurs caractéristiques pittoresques. Le récit de Robert Louis Stevenson de son voyage avec un neveu travers les Cévennes, à la fin du XIXe siècle, attira beaucoup l'attention sur les Cévennes, par sa narration d'un pèlerinage vers des sites protestants.

Dans le détail, le bien proposé pour inscription se compose des éléments suivants :

#### *Paysage agricole des Cévennes*

- Contrôle de l'eau et terrasses
- Culture du châtaignier
- Sériciculture
- Plantations
- Fermes
- Pâturages du mont Lozère

#### *Paysage agricole des Causses*

- Contrôle de l'eau
- Fermes
- Élevages de moutons

*Illustres*

#### *Souvenirs des guerres de religion*

#### *Paysage agricole des Cévennes*

- Contrôle de l'eau

L'influence des abbayes qui contrôlaient de nombreuses vallées des Cévennes au XIe et XIIe siècles transforma le paysage, jadis composé de petites fermes de subsistance isolées, pour en faire un paysage ordonné et structuré de fermes mixtes, avec des terrasses irriguées où l'on cultivait le grain, le foin et les châtaignes, tandis que les poules, les chèvres, les moutons et le bétail paissaient dans les hauts pâturages, en élevant dans les forêts cochons et abeilles.

L'eau coulant le long des montagnes était dirigée vers des conduits ou des canaux souterrains qui, leur arrivée à la ferme, se divisaient en canaux qui alimentaient les terrasses délimitées par des murets de pierre. En dessous de la ferme, on cultivait du grain et du foin, en dessous des châtaigniers, étêtés pour leur garder une taille gérable. Au-dessus de la ligne des arbres, des moutons et du bétail paissaient au sommet des montagnes.

- Châtaigniers

Au XVIe siècle, l'essor rapide de la culture de châtaignes entraîna la création d'une multitude de nouvelles terrasses, s'élevant le long des flancs des montagnes, parfois à une distance considérable de leurs fermes respectives. Le commerce des châtaignes contribua à la prospérité croissante de la région, qui se reflète dans la reconstruction de fermes plus imposantes et de bâtiments à deux étages où l'on mettait sécher les châtaignes décortiquées. Pendant 150 ans environ, les châtaignes furent la principale culture de rente. La construction de nouvelles terrasses, les améliorations apportées aux fermes et l'édification de bâtiments pour le traitement des châtaignes contribuèrent toutes à façonner le paysage actuel des Cévennes.

- Sériciculture

En 1709, après un hiver particulièrement rigoureux qui décima une bonne partie des châtaigniers, de nombreux fermiers passèrent à l'élevage des vers à soie et plantèrent des mûriers sur leurs terrasses, notamment dans les vallées plus ensoleillées qui faisaient face au sud, vers la Méditerranée. Ces mûriers furent le dernier élément ajouté au paysage, avec les magnaneries, grands bâtiments à plusieurs étages aux rangées régulières de fenêtres et aux nombreuses cheminées, bâtis pour élever les vers à soie et en traiter les produits. Ces magnaneries étaient souvent des ailes adossées aux fermes existantes.

- Plantations

Certaines parties du paysage des Cévennes reflètent l'impact des plantations récentes d'espèces exotiques. D'autres endroits, des essences indigènes ont été plantées sur de vastes étendues, entraînant une monoculture incongrue. Ces dernières années, on a tenté d'introduire des plantations mixtes, afin de réaliser des paysages plus proches en termes d'aspect et de diversité de la couverture forestière.

- Fermes

Les bâtiments traditionnels des Cévennes méridionales se caractérisent par une construction en moellons schisteux, recouverte d'un enduit à l'intérieur et parfois aussi à l'extérieur. Les toits en lauzes de schiste, dont les rangées s'entremêlent pour protéger le faîte. Au nord, autour du mont Lozère, les bâtiments en granite sont faits de blocs appareillés, et d'aspect beaucoup plus trapu. Les toits étaient recouverts de chaume de seigle jusqu'au XVIIIe siècle, où il fut remplacé par la lauze de schiste.

- Pâturages du mont Lozère

Le nord du parc national des Cévennes comprend des plateaux granitiques de pâturages autour du mont Lozère. Ici, l'élevage de bétail toute l'année est complété, l'été, par le pâturage de grands troupeaux de moutons, allant des fermes du nord vers le sud du parc national en Languedoc. Près de la cote, un système de transhumance qui perdure depuis le XIIe siècle, toujours utilisé par quelques paysans aujourd'hui.

*Paysans et agriculture des Causses*

- Contrôle de l'eau

Dans les Causses, les Templiers insufflèrent l'organisation nécessaire au développement de l'agro-pastoralisme au XIIe siècle, en exploitant systématiquement les ressources des zones dont ils prenaient le contrôle. De grandes quantités de grains furent produites sur des champs bordés de murs de pierre, avant de les stocker dans des tours comme la Tour du Viala du Pas de Jaux. La ressource en eau était organisée pour alimenter les grandes fermes et les grands troupeaux de moutons qui quittaient en été les plaines pour se rendre dans les pâturages des Causses, avant de traverser le nouveau, l'automne, le long des drailles.

Le XXe siècle a été le témoin d'un reboisement limité des Causses. Le Causse Méjean, notamment, abrite d'austères peuplements rectilignes de conifères.

- Fermes

Les vastes paysages ciel ouvert des Causses comportent quelques exemples remarquables de fermes en pierre, tels que le complexe des Monziols. Les fermes étaient faites de blocs de calcaire sec protégés par un crépi à l'intérieur et à l'extérieur. Elles se caractérisaient par des linteaux et des embrasures de porte en pierre taillée, ainsi que par l'utilisation de beaux arcs en pierre au-dessus des portes et en soutènement du plafond dans les maisons. Les sous-sols voûtés des maisons abritaient souvent des citernes d'eau.

- Élevages de moutons

En hiver, on abritait les grands troupeaux de moutons élevés dans les Causses dans des bâtiments en pierre longs et bas, que l'on appelait jasses. Dépassant souvent 10 mètres de long et contenant des réservoirs d'eau et des granges à foin, ils sont devenus emblématiques des Causses. Le lait des brebis sert largement à la fabrication

du Roquefort - plus à l'ouest, en dehors de la zone proposée pour inscription.

*Illustrations*

Les villages des Cévennes sont l'image de leurs fondateurs : beaucoup des noms commencent par Saint, souvenir des diverses abbayes propriétaires des terres au XIIe et XIIIe siècle. Les maisons sont groupées le long de ruelles étroites.

Le calcaire des Causses a donné naissance à l'architecture militaire médiévale remarquable de villes des Templiers et des Hospitaliers comme La Cavalerie, La Couvertourade ou Sainte-Eulalie de Cernon.

*Souvenirs des guerres de religion*

Au XVIe siècle, le protestantisme se répandit dans les Cévennes le long des routes marchandes depuis Genève. Les marchands, commerçants et artisans se convertirent en grand nombre, formant des lots de protestantisme au milieu des fermiers catholiques.

L'explosion de leur nombre et le développement de bastions de la foi dans des villes à l'ouest suscitèrent des tensions croissantes, qui finirent par le déclenchement d'une guérilla pendant 60 ans, avec l'édification de nombreuses structures défensives, notamment dans les villes et les villages.

Au début du XVIIIe siècle, des conflits virent à nouveau jour, avec la révolte des Protestants Camisards des Cévennes contre les forces de Louis XIV après la révocation de l'Édit de Nantes, qui avait instauré une paix hésitante entre Protestants et Catholiques. Les réunions clandestines des Camisards étaient connues sous le nom d'assemblées du désert. Les combats prirent fin en 1706, mais la rébellion devint le symbole de la lutte pour la liberté de conscience et les droits de l'homme et, pour beaucoup, c'est là que furent semées les graines de la révolution qui renversa l'Ancien Régime en France en 1789 avant de s'étendre à une grande partie de l'Europe et l'Amérique du Nord.

*Historique*

La domination romaine fut relativement discrète dans ces régions. Les Romains n'imposèrent pas d'organisation sociale aux petits fermiers. Le paysage fut cependant exploité pour ses ressources, ses minerais et, par-dessus tout, son bois. À l'époque romaine, une grande partie des pins des Causses furent abattus. Pline fait mention de fromages de la région vendus jusqu'au Nord. Mais le long des routes marchandes traversant les sommets, probablement bien plus anciennes et qui subsistent dans une grande mesure aujourd'hui encore.

La fin du règne romain marqua le début d'incursions hostiles des Wisigoths puis des Francs au VIe et VIIe siècle, ce qui semble avoir favorisé l'installation de peuplements dans des zones faciles à défendre.

Les changements fondamentaux du paysage, encore perceptibles aujourd'hui, survinrent entre le XIIe et le XVe siècle, lorsque plusieurs abbayes et les Templiers prirent le contrôle de vastes terres et mirent en place des systèmes sociaux forts pour tirer parti des ressources en eau et exploiter plus systématiquement forêts et pâturages

Dans les Causses, les structures mises en place dans le paysage du XIIe et du XIIIe siècle se reflètent encore dans les limites communales actuelles. Au XVIe siècle, le commerce des moutons et de la toile plaça la zone au cœur des échanges entre les plaines du sud et du nord

Les Cévennes connurent leur âge d'or économique entre le XVIe et le XVIIIe siècle, grâce à la prospérité fondée sur les châtaignes et les moutons tout d'abord, puis sur la soie, qui favorisa la construction de fermes imposantes et établit des échanges et des relations permanentes avec les plaines, la vallée du Rhône et la Méditerranée. Dans les années 1840, la plus longue ligne de chemin de fer de l'époque reliait Grand Combe à Beaucaire. La production de la soie marqua l'avènement d'une autre époque de croissance économique à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle. En 1810, le nombre d'habitants de la région parvint à son apogée. La redistribution des terres aux fermiers après la Révolution de 1789 favorisa l'essor économique : de nouvelles techniques furent introduites, les fermes les plus prospères absorbant les autres, une tendance qui entraîna la disparition de nombreuses petites exploitations

Mais cet essor fut rapidement suivi du déclin : la maladie décima les vers à soie au milieu du XIXe siècle, déclenchant la migration des montagnes vers les villes. Entre 1856 et 1914, les Cévennes perdirent 40 % de leur population au profit des centres urbains et des mines. La guerre de 1914-1918 accentua le déclin démographique, qui se poursuivit après l'armistice. Vingt pour cent des hommes et 25 % des femmes entre 20 et 40 ans quittèrent la zone pour trouver du travail dans les villes. La sériciculture et la production de la soie s'éteignirent définitivement dans les années 1950

En 1975, après cent vingt-cinq ans de déclin, il ne restait plus que 11 500 habitants, soit un tiers de la population d'antan, les pertes étant les plus marquées sur les versants atlantiques. Les ruines envahirent le territoire, et quantité de hameaux moururent

Progressivement, la tendance s'inverse : ces trente dernières années, les gens commencent peu à peu à se réinstaller dans certaines zones et à se réapproprier les terres

Cependant, la transhumance saisonnière traditionnelle des grands troupeaux de moutons des plaines du Languedoc aux hautes terres des Causses et des Cévennes a fortement diminué

### **Protection et gestion**

#### *dispositions légales*

Le bien proposé pour inscription est entièrement protégé sous une combinaison de formes, mais seule une partie est

protégée au titre de ses attributs culturels. Le Parc national des Cévennes (PNC), dont le siège se trouve à Florac, est un établissement public national à caractère administratif créé en septembre 1970 aux termes des dispositions de la loi du 22 juillet 1960. Il regroupe 117 communes sur 321 380 hectares. C'est une réserve de biosphère depuis 1985 dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Dans la zone principale du parc, les biens culturels sont protégés et aucune nouvelle construction n'est autorisée. La zone périphérique ne comporte en revanche aucune protection du patrimoine culturel

Le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR) a été fondé en 1995 aux termes des dispositions de la loi du 5 juillet 1972, qui établissait la catégorie des parcs naturels régionaux. Avec ses 315 949 hectares et ses 94 communes, il est presque aussi grand que le PNC. Son statut et ses pouvoirs sont largement comparables à ceux d'un parc national. Ses politiques sont fixées par un Syndicat de collectivités, établissement public regroupant des communes et autres entités, dans le but d'exécuter les travaux et de fournir des services aux communautés concernées. Le parc vise à protéger les attributs naturels

Le Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement des Causses méridionales (CPIE), association de loi 1901 représentant 28 communes des départements du Gard et de l'Hérault, est une instance qui permet ces collectivités de préparer et de mettre en œuvre des politiques et des activités d'intérêt commun

Ces réglementations ne s'étendent pas à toutes les propriétés privées, qui représentent environ les trois quarts de la zone proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. En France, les propriétaires terriens jouissent de droits quasiment absolus sur le développement et la gestion de leurs propriétés, moins que celles-ci ne soient couvertes par des instruments juridiques particuliers. Ainsi, le classement en tant que monument historique prévaut sur les droits des propriétaires privés

Les Gorges du Tarn et de la Jonte, qui s'étendent sur 29 000 ha approximativement, ont été classées comme sites protégés le 29 mars 2002. De ce fait, les changements éventuellement envisagés de leur état ou de leur caractère doivent recevoir l'accord du ministère compétent ou du préfet de l'Aveyron. L'heure actuelle, on étudie activement la possibilité de classer ce site parmi les Grands Sites de France. Cette initiative a trois objectifs : instaurer une politique de gestion durable et autonome, restaurer le paysage du point de vue écologique et esthétique, et veiller à ce que les mesures adoptées soient au bénéfice du développement local. Ce classement complèterait les dispositions déjà prises

En outre, un grand nombre de bâtiments historiques et d'ensembles architecturaux sont protégés en vertu des dispositions de la législation de 1913 sur les monuments historiques. Plusieurs groupes architecturaux et petits villages ont été classés comme *monuments de protection du patrimoine architectural urbain et paysager* (PPAUP). Ceux-ci sont énumérés en détail à l'Annexe 1 de la proposition d'inscription. On recense également un nombre considérable de mesures de protection des zones présentant un intérêt naturel particulier

## Structure de la gestion

Pour préparer la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et après le succès du précédent établi par le Val de Loire en 2001, un comité *ad hoc* baptisé Conférence Territoriale a été mis sur pied pour superviser l'élaboration de la proposition d'inscription. Présidé par le Préfet de la Lozère, Préfet coordonnateur, il regroupe les présidents des Conseils généraux et régionaux compétents, les présidents du PNC et du PNR des Grands Causses, les représentants du CPIE, les Grands Sites, l'association des maires et les quatre villes portes. Le Comité d'Orientation, composé d'experts de divers secteurs, a fourni ses conseils spécialisés tandis que le Préfet coordonnateur conduisait la mission responsable d'établir les partenariats et les contrats entre les différentes parties prenantes.

Le PNC est dirigé par un Conseil d'Administration de 52 membres fonctionnaires, représentants des pouvoirs publics locaux, spécialistes. Il emploie une soixantaine de personnes, travaillant soit au siège de Florac soit dans le Parc même. Le PNC est quant à lui dirigé par un syndicat mixte regroupant des représentants des collectivités locales, de l'État et des propriétaires privés. Son équipe de gestion se divise en six sections, comprenant protection et aménagement du territoire, l'entretien de l'environnement rural et le développement socio-économique. Il existe des structures analogues mais de moindre envergure pour le CPIE et les Grands Sites. Toutes ces instances possèdent des plans structurés qui régissent leurs initiatives sur le court et le moyen terme.

On envisage que, en cas d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, l'Association de Valorisation des Espaces des Causses et des Cévennes (AVECC) créée le 15 septembre 2005, exercera la fonction d'instance globale de coordination des décisions et de la gestion.

Un plan de gestion a été élaboré avec l'aide des cinq parties prenantes principales et avec l'accord des autres. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Conservation, restauration et gestion du patrimoine culturel et naturel
- Mise à disposition de ce patrimoine dans l'intérêt du grand public
- Contribution au développement socio-économique de la zone
- Coordination du travail des autorités impliquées dans la gestion de la zone
- Création d'une structure de gestion dans cette optique

*st i c t i o n d e p a r t i e s p r i n c i p a l e s c o m p o s é e s*  
*n o n t d e t e r m i n é e s*

Les Cévennes et les Causses présentent un cadre naturel varié : montagnes de calcaire, de granit et de schiste, flore et faune d'une grande richesse. Ensemble, elles reflètent le patrimoine rural commun toute l'Europe méridionale, aujourd'hui confiné dans des contrées bien plus limitées, telles

que celles qui sont proposées pour inscription. Leur disparition rapide dans une grande partie de l'Europe méridionale ces dernières décennies confère encore plus de valeur aux Causses et aux Cévennes.

L'interaction de l'homme et de la nature qui est l'origine du paysage des Causses et des Cévennes s'est construite au fil des générations. La modernisation des méthodes de culture n'a pas entraîné de perte d'identité du paysage. Les qualités esthétiques qui lui ont été reconnues au XIX<sup>e</sup> siècle sont en partie associées à la production agricole traditionnelle, laquelle on insuffle aujourd'hui un nouvel élan.

Le paysage est protégé par une large palette d'outils, tant pour ses qualités naturelles que culturelles, et il est soumis des politiques de gestion axées sur sa conservation.

## ÉVALUATION

### ons r t i o n

*t a t d e c o n s e r v a t i o n :*

Dans les Causses, terres plus plates et plus étendues, les limites des champs datant du Moyen Âge voire plus anciennes encore sont bien entretenues et toujours usitées. De même, les anciens étangs connus sous le nom de lavognes certains naturels, d'autres artificiels utilisés pour abreuver le bétail sont dans leur majorité maintenus en excellent état par les communautés locales, collectivement, ou par leurs propriétaires, individuellement. Avec la disparition progressive de la transhumance, une grande partie des anciennes drailles sont aujourd'hui à peine visibles, mais il reste encore certains tronçons d'usage saisonnier, qui sont bien entretenus.

Dans les Cévennes, le déclin de la population est allé de pair avec le déclin de la gestion active traditionnelle des terrasses, des cours d'eau et des châtaigniers. Beaucoup des terrasses ne sont plus entretenues du tout aujourd'hui. Les murs commencent à s'effondrer, les canaux ne sont que peu entretenus, et les châtaigniers pâtiennent de l'absence d'élagage. De ce fait, et du fait de la recolonisation naturelle qui s'ensuit, les terrasses sont devenues difficiles à distinguer, hormis quand elles ont été remises en activité pour cultiver des châtaigniers et dans les rares zones vertes autour des fermes, où certaines servent à cultiver du foin et pour faire paître le bétail. Leur entretien représente un vaste problème de conservation. Les agriculteurs ont été activement encouragés à retourner dans cette région, ce qui a favorisé l'entretien du paysage associé aux fermes encore en exploitation, mais ceci ne représente qu'une infime partie de l'ensemble. En effet, il devient de plus en plus difficile de soutenir les pratiques agricoles traditionnelles et d'entretenir le paysage, du fait de la rareté de la population et des faibles prix payés pour les produits de la ferme. Nombre des bâtiments et peuplements du Moyen Âge et du début de l'époque moderne du site proposé pour inscription ont été entretenus ou conservés avec soin et respect pour leur valeur historique. On observe quelques cas de restauration qu'on pourrait juger médiocres, qui implique l'usage de matériaux inappropriés et des agrandissements ou

conversions non respectueuses, en particulier dans la zone périphérique du PNC, dans la zone proposée pour inscription, où les bâtiments ne sont pas protégés et où l'on peut difficilement imposer des conditions

On recense quelques interventions récentes dans cette zone et aussi notamment le long des Gorges du Tarn, où le tourisme ces cinquante dernières années a entraîné l'apparition d'hôtels, de restaurants et autres le long des routes reliant les petites villes et les villages

Des mesures sont prises dans certaines parties du site proposé pour inscription : ainsi, le *Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'Environnement du Sud CAUE 30* a choisi la vallée du Rieutord en 2000 comme étude de cas pour le développement de recommandations pratiques détaillées sur la conservation de l'architecture et du paysage

#### *Protection et gestion*

Toutes les zones proposées pour inscription sont protégées soit pour leurs qualités naturelles, soit pour leurs qualités culturelles, mais seul le cœur du Parc national des Cévennes est protégé aux deux titres. C'est un point faible car, en dehors du cœur du parc, le contrôle imposé aux modifications des bâtiments et aux nouveaux développements est moins strict

Si ces trois grandes autorités ont mis en place une collaboration des plus efficaces, elles ne jouissent que d'un pouvoir limité sur l'occupation des sols et même sur la conservation du patrimoine culturel, la plupart des terres étant sous propriété privée. Même sur les terres appartenant à l'État, le Parc n'a pu empêcher le reboisement avec des essences exotiques, dans l'optique de la production de bois. Certaines zones, particulièrement la périphérie du parc national dans la zone proposée pour inscription, présentent des traces de développement, avec la construction de maisons à vocation touristique sur d'anciens champs

Une grande partie des principaux éléments bâtis du paysage, tels que terrasses, murs de pierre et systèmes de distribution de l'eau, reposant sur d'innombrables digues et de longs canaux souterrains appelés béals doivent être continuellement entretenus et reconstruits. Ces travaux sont réalisés non par une autorité centrale mais par les communautés qu'ils desservent. Celles-ci étant désormais très réduites par rapport aux effectifs d'il y a un siècle, seul l'entretien d'une partie de ce qui reste est possible

Il en va d'ailleurs de même pour beaucoup des aspects naturels du paysage, tels que les châtaigniers

La structure de gestion mise en place est une collaboration rassemblant les principaux acteurs de toutes les grandes organisations, dans une optique de coordination et de partage des buts et des objectifs, de façon très similaire aux dispositions prises pour d'autres grands sites du Patrimoine mondial, comme le mur d'Hadrien Royaume-Uni, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle Espagne, le Val de Loire France et la vallée du Haut-Rhin moyen Allemagne, où plusieurs administrations locales différents niveaux sont impliquées

#### - Délimitations

Les délimitations précises sont le résultat d'études réalisées par des représentants des pouvoirs publics concernés, en étroite collaboration avec les trois grandes agences nationales de gestion PNC, PNR et CPIE. Le site proposé pour inscription exclut les zones où les valeurs culturelles et naturelles ont largement disparu, ou celles où l'on pourrait prévoir des menaces potentielles suite des développements infrastructurels inévitables

Les principaux objectifs de la définition des délimitations de la zone tampon étaient de faire en sorte que les communes soient associées au site dans leur intégralité, et pas seulement les parties de celles-ci se trouvant dans la zone proposée pour inscription, afin d'obtenir de leur part un engagement global

#### *analyse des risques*

#### - Déclin agricole

La communauté agricole a diminué sur les cinquante dernières années, en particulier dans les Cévennes. Beaucoup de propriétés ne sont plus aujourd'hui habitées qu'en été, comme résidences secondaires. Quelques agriculteurs se réinstallent, mais la stabilité des fermes sur le long terme reste un problème. Des subventions versées pour l'entretien du paysage sont venues compléter le revenu de beaucoup des agriculteurs, mais il semble que le soutien financier européen dans ce domaine puisse cesser dans les années venant. Le grand soutien moral apporté actuellement par les différentes autorités pourrait à l'avenir s'avérer insuffisant pour garantir la poursuite des activités qui entretiennent la richesse et la diversité du paysage culturel

Dans les Causses, l'agriculture dépend de l'existence d'entreprises fromagères Roquefort, Feta, etc qui recueillent le lait de plus de 1 600 exploitations familiales. La dépendance à quelques grandes sociétés commerciales extérieures à la région constitue un autre risque. Le plus léger changement des conditions commerciales pourrait entraîner un abandon à grande échelle des activités traditionnelles, avec de graves conséquences sur le paysage et la biodiversité. De même, l'application des réglementations européennes interdisant la production de fromage au lait cru non pasteurisé pourrait avoir un effet dévastateur sur la viabilité des fermes et sur le paysage culturel

Dans les Causses, les éleveurs de moutons parviennent à subsister, essentiellement en fournissant du lait de brebis pour la production de roquefort. On note cependant une nette augmentation de la taille des exploitations nécessaire pour les rendre viables, ce qui signifie qu'il y a beaucoup moins de personnes par hectare pour gérer les bâtiments et, plus généralement le paysage. Dans certains endroits des Causses, les terres sont envahies de broussailles et d'arbres. Les chemins de transhumance ne sont plus utilisés, ou ont été rachetées pour la chasse. Comme dans les Cévennes, l'économie de l'élevage d'ovins est fragile. La proposition d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial est considérée comme un moyen de développer le tourisme, en particulier dans les Causses

La transhumance faisait venir les animaux de l'extérieur de la région jusque dans les Causses et le mont Lozère en été, puis ils s'en retournaient vers les plaines méridionales du Languedoc en hiver. Ce système, dans une certaine mesure, échappe donc au contrôle des personnes travaillant dans la zone proposée pour inscription. On observe encore certains mouvements d'animaux au sein des zones proposées pour inscription, particulièrement au nord, d'un pâturage à un autre, mais il s'agit d'une forme très modifiée de ce qui survivait jadis.

#### - Boisement

Dans certaines zones, des propriétaires privés ont planté de vastes étendues d'essences exotiques, introduisant ainsi une note discordante. D'autres endroits, des essences indigènes ont été plantées sur de vastes étendues, entraînant une monoculture incongrue. Ces dernières années, on a tenté d'introduire des plantations mixtes, afin de réaliser des paysages plus proches en termes d'aspect et de diversité de la couverture forestière naturelle. Le reboisement plus limité des Causses a suivi une évolution semblable. Le Causse Méjean, plus particulièrement, avec ses plantations rectilignes et austères de conifères, est la fois moins plaisant esthétiquement et inacceptable en termes de biodiversité.

#### - Feux de forêts

Les feux de forêts menacent toutes les parties de la zone proposée pour inscription, mais plus particulièrement les plantations de conifères des Cévennes. Les grandes étendues de châtaigniers, qui ne sont plus entretenus et donc qui ne sont plus taillés au niveau du sol, sont elles aussi vulnérables. Depuis 1995, un plan de prévention des incendies a été mis en place pour minimiser les incendies et contenir ceux qui éclatent malgré tout.

#### - Tourisme

L'inscription au Patrimoine mondial pourrait entraîner une hausse notable du nombre de visiteurs dans certaines parties des sites déjà surpeuplées en été, par exemple Saint-Guilhem, les Gorges du Tarn, etc. Des mesures risquant probablement une certaine impopularité pourraient être nécessaires pour contrôler les flux d'automobiles et de visiteurs. Les transports en commun sont quasi inexistant sur le site, un point que ne traite pas le dossier de proposition d'inscription.

### *Authenticité*

#### *Authenticité :*

Les principales structures du paysage, bâtiments, terrasses, murs et cours d'eau, conservent un degré élevé d'authenticité en ce qui concerne leur tissu bâti.

Pour ce qui est de l'authenticité des processus qui ont façonné le paysage, ceux-ci survivent grand-peine, mais pas dans l'ensemble de la zone proposée pour inscription et sont extrêmement vulnérables.

#### *Intégrité*

L'intégrité a été compromise dans les zones périphériques du PNC, où de nouvelles constructions ont eu un impact sur le paysage agricole.

Le caractère complet ou intact du paysage culturel dépendait de la survie des forces qui l'ont façonné, ainsi que des manifestations de ces forces. L'ensemble de la zone est entretenu par la perpétuation des activités traditionnelles et le soutien qui leur est apporté par le personnel du Parc et les subventions extérieures.

En certains endroits, le paysage est quasiment un paysage relique, tout particulièrement dans les Cévennes, dont seule une fraction est activement gérée. Les systèmes de transhumance le long des drailles survivent à peine : seuls quelques troupeaux réalisent chaque année ce long voyage, et beaucoup des pistes commencent à disparaître sous les broussailles. Les systèmes hydrauliques qui étaient jadis la vie même des champs et des bergeries ne sont plus entretenus que par endroits aujourd'hui.

#### - Paysage naturel

L'UICN a participé à la mission d'évaluation technique et a évalué les attributs du paysage naturel. Bien que reconnaissant que le paysage et les sites naturels sont d'importance nationale et européenne, l'UICN confirme qu'on ne peut les considérer comme des sites naturels de valeur universelle exceptionnelle. Cependant, les valeurs naturelles contribuent de façon importante à la dynamique du paysage culturel. L'UICN recommande de prêter une attention toute particulière au maintien des activités traditionnelles susceptibles de préserver les éléments naturels et semi-naturels existants, et de faire un effort de réhabilitation des sites qui ont été transformés ou fortement affectés en utilisant des matériaux et des techniques traditionnels, ainsi qu'en réintroduisant des essences d'arbres domestiques.

### *Évaluation comparative*

L'évaluation comparative de la proposition d'inscription considère l'agro-pastoralisme, le calcaire karstique, les plateaux de pâturages et les terrasses.

Tout en reconnaissant que l'agro-pastoralisme et la transhumance associée existent partout dans le monde, elle suggère que si l'on réduit la région aux montagnes méridionales de l'Europe occidentale, ces formes d'agriculture ont disparu, part dans de petites enclaves et dans les Causses et les Cévennes.

Elle compare le calcaire karstique des Causses et le karst de Slovaquie, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en qualité de site naturel. Dans le cas du site proposé pour inscription, elle déclare que le calcaire karstique reflète les activités humaines et qu'il est donc très différent.

Elle compare aussi les plateaux de pâturages du nord du Portugal, du nord-ouest de l'Espagne, du nord-ouest de l'Écosse et de l'ouest de la Norvège, et affirme que la combinaison particulière des facteurs dans la zone proposée pour inscription, l'influence méditerranéenne,

océanique, montagnaise et climatique et la pérennité du pastoralisme en font un endroit part

Elle reconnaît que l'on trouve des paysages de terrasses partout dans le monde, mais allègue que ceux des Cévennes se distinguent par leurs associations la fois aux châtaigniers et aux m riers

Elle fait mention de l'importance de la zone en tant que foyer de persécution des Protestants, mais aucune analyse comparative n'est donnée pour cet aspect, bien que les Protestants aient été persécutés pour leur foi en Hollande, au Royaume-Uni et dans d'autres régions de France

L'évaluation comparative présente une lacune, en ce qu'elle n'explique pas en quoi l'ensemble de la zone proposée pour inscription partage une valeur universelle exceptionnelle. Les attributs considérés existent dans différentes parties des zones proposées pour inscription : terrasses dans le sud des Cévennes, agro-pastoralisme dans les Causses et le mont Lozère, transhumance dans les Causses et en particulier dans le mont Lozère. Individuellement, il est impossible de démontrer que l'un d'entre eux possède une valeur universelle exceptionnelle intrinsèque.

L'agro-pastoralisme et la transhumance existent dans plusieurs régions d'Europe, et y sont parfois bien plus prospères que dans la zone proposée pour inscription, par exemple dans les Carpates roumaines et en Albanie. Dans les Pyrénées, ce système survit encore, quoiqu'en certains endroits avec des bergers engagés pour l'occasion plutôt qu'avec des paysans. On recense encore 10 millions d'hectares en Espagne et 5 millions en Grèce utilisés pour un élevage peu intensif haute altitude, avec plusieurs millions de bêtes réalisant toujours chaque année les migrations d'été. Dans la zone proposée pour inscription, la transhumance implique des bêtes venant de l'extérieur de la zone proposée pour inscription, au sud, pour se rendre dans les pâturages de la zone proposée pour inscription et, bien qu'il existe quelques grands troupeaux, le nombre de fermiers concernés par ce système est faible.

Quant aux châtaigniers, on en trouve dans tous les pays européens bordant la Méditerranée. La Corse est peut-être la région où ils sont le plus intensivement cultivés, sur des terrasses l aussi, et elle fait également pousser des m riers. En Italie, la forêt de châtaigniers couvre quelque 400 000 hectares toujours activement gérée et exploitée, elle représente l'un des aspects les plus caractéristiques de la sylviculture italienne.

La justification de la proposition d'inscription et l'analyse comparative donnée n'expliquent pas en quoi les très vastes sites proposés pour inscription forment une seule région qui présente en tant qu'ensemble une valeur universelle exceptionnelle.

## *r ni rs c ptionn*

### *valuation des critères*

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères v et vi

*Crit re v* La proposition d'inscription suggère que ces zones peuvent remplir ce critère en ce qu'elles sont les derniers bastions du système agropastoral en Europe occidentale. Des explications ci-dessus, on peut voir que l'agro-pastoralisme existe toujours dans d'autres régions d'Europe, notamment en Europe occidentale. De surcroît, l'agro-pastoralisme ne s'applique pas vraiment au paysage boisé des Cévennes ni au même niveau que dans les Causses et dans le mont Lozère. L'ICOMOS considère que le critère n'a pas été justifié.

*Crit re vi* La proposition d'inscription suggère que les Cévennes sont aujourd'hui la mémoire vivante des épisodes associés la diffusion du protestantisme français, aux combats avec l'église catholique et avec les autorités répressives qui s'y opposèrent, ainsi que du développement des concepts de liberté. Chaque année, un pèlerinage commémore les assemblées du désert, suscité par son *oya e avec un ne* de Robert Louis Stevenson, de 1768. Son invention a conféré aux Cévennes son identité culturelle d'aujourd'hui.

Le dossier fait également mention de la renaissance rurale des trente dernières années du XXe siècle, la fois dans les Causses et dans les Cévennes, qui a suivi plus d'un siècle de déclin et d'abandon.

Bien que l'association entre les persécutions du protestantisme et la zone demeure forte et célébrée, et ait gagné en notoriété grâce l'uvre de Robert Louis Stevenson, on peut difficilement voir en quoi cette association serait d'une importance plus que nationale. Si l'on considère l'ensemble de l'Europe, on y trouve d'autres exemples de persécution des protestants en Hollande, au Royaume-Uni et dans d'autres régions de France, par exemple et leur impact sur l'histoire nationale a lui aussi été très fort. L'ICOMOS considère que le critère n'a pas été justifié.

## RECOMMANDATIONS

### *R co nd tions*

La zone proposée pour inscription est vaste et diverse, et ses trois unités naturelles ont engendré des pratiques traditionnelles tout fait différentes, qui se reflètent dans les pâturages façonnés par l'agro-pastoralisme et dans les vallées boisées dessinées par la culture des châtaigniers et des m riers. La raison ayant conduit proposer ces zones dans le cadre d'une seule proposition d'inscription, et la façon dont le bien devrait être perçu comme une entité dotée d'une valeur universelle exceptionnelle applicable au bien tout entier, ne ressortent pas clairement de la proposition d'inscription.

La zone est un exemple intéressant de fort soutien local du paysage, et de tentative d'inversion de la tendance des agriculteurs quitter la région, mais il n'a pas été démontré pas en quoi elle devrait posséder une valeur universelle exceptionnelle.

L'ICOMOS suggère que l'Etat partie reconsidère les caractéristiques du bien.

***Recommandation concernant l'inscription***

L'ICOMOS recommande que l'examen des Causses et des Cévennes, France, sur la Liste du patrimoine mondial soit **différé** afin de permettre à l'Etat partie de reconsidérer les caractéristiques du bien

ICOMOS, avril 2006